

Tortionnaire de chien

Il avait tué son chien avec une pelle (26/01/2011) © D.R. Un nouveau chien pour Maurice, qui avait torturé à mort son précédent compagnon canin MONS Forte émotion dans ce quartier de Saint-Denis qui fait partie de la ville de Mons. Maurice, cet homme de 72 ans qui l...an passé avait tué son chien à coups de pelle, a un nouveau chien. Il y a exactement un an, le 26 janvier 2010, l'état dans lequel le précédent, Rocco , avait été trouvé mort avait valu à son maître un dossier pour maltraitance au parquet de Mons. Selon deux rapports vétérinaires, les pattes arrière avaient été sectionnées à coups de pelle et son maître s'était abstenu pendant plusieurs jours d'apporter des soins à l'animal qui n'était plus nourri. Il n'y a pas de mots pour exprimer l'horreur qu'a subie l'animal. Un an après la mort de Rocco , Maurice a un nouveau chien qu'il appelle Micky. C'est confirmé par le délégué de l'ASBL Animaux en Péril, qui a pu constater lundi la présence de l'animal. Après la mort de Rocco qui était un sharpei, c'est Maurice qui avait exprimé que non, (je) n'allais certainement pas dépenser un franc pour soigner un clebs. Animaux en Péril, qui s'était constitué partie civile dans l'affaire du chien Rocco , regrette sa totale impuissance. Nous n'avons qu'une seule envie, retirer cet animal de la garde de ce monsieur. Mais la loi ne nous le permet pas , commente la porte-parole, Marie-Laurence Hamaide. S'agissant de Rocco , voici pour rappel ce que les vétérinaires avaient certifié en janvier 2010 : État général déplorable. Maigre plus qu'inacceptable. Blessure d'une gravité extrême à la patte arrière droite avec multiples fractures ouvertes non soignées ayant entraîné une nécrose complète du membre. Peau manquante à la patte gauche et tendons dénudés causés par un objet lourd et coupant. Ces plaies sont dues à des tortures graves et violentes. Ces blessures datant de plusieurs jours ont entraîné la mort par septicémie de l'animal dans des souffrances épouvantables. Il est clair que le chien mal nourri depuis très longtemps a subi de nombreuses violences au cours des dernières semaines avant sa mort. Il n'y a pas de mots pour exprimer l'horreur qu'a subie l'animal. Comment empêcher un tel maître d'avoir un nouvel animal ? La seule autorité habilitée en Belgique selon l'article 40 de la loi de 1986 est l'inspection vétérinaire, en fait le service du Bien-être animal attaché au SPF Santé publique, poursuit la porte-parole d'Animaux en Péril. Selon nos infos toujours, l'ASBL était décidée hier à alerter les services de la ministre Laurette Onkelinx. Pour autant, il faut ajouter que le parquet de Mons (surchargé ?) a décidé de classer le dossier de l'affaire Rocco . La loi donne à l'ASBL constituée partie civile la possibilité de citer, d'attaquer directement le maître de Rocco devant le tribunal correctionnel, ce qu'elle fera. Quant au nouveau chien, Micky, il s'agit d'un croisement de carlin encore non pucé âgé de 5 ou 6 mois. Maurice l'a reçu en cadeau . Le délégué d'Animaux en Péril, Jean Masson, n'a constaté aucun signe de maltraitance. La laisse de l'animal était attachée à un convecteur à gaz.

Source:

Gilbert Dupont © La Dernière Heure 2011